



**Chairmanship of the Czech Republic**  
Council of Europe  
May – November 2017

**Présidence de la République tchèque**  
Conseil de l'Europe  
Mai – Novembre 2017



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION  
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE



**CONSEIL DE L'EUROPE**  
**CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***DIX-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE***  
***DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE***  
***LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

*Organisée sous les auspices de la Présidence tchèque du Comité des Ministres  
du Conseil de l'Europe*

***« La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage au niveau local :  
la démocratie locale »***

**Brno, République tchèque**  
**5-6 septembre 2017**  
*Visite d'étude, 7 septembre 2017*

---

***ATELIER 3***

**Le programme pour diffuser aux écoles primaire et secondaire La culture du paysage et l'identité des paysages de Calabre.**

**M. Antonio DATTILO**

*Architect, Senior Officer, Landscape Specialist, Department of the Presidency, Calabria*

**Salutations**

Félicitations à tous, j'aimerais remercier le Conseil de l'Europe pour l'invitation et saluer les autorités et les participants à cet important événement. Un salut spécial pour Maguelonne Déjeant-Pons, Secrétaire exécutive de la Convention Européenne du Paysage, qui, avec sa gentillesse et son professionnalisme, aide la Région de Calabre à préparer la 21<sup>ème</sup> réunion des Ateliers qui se tiendra en Calabre du 3 au 5 octobre 2018.

**Prémisse**

Ces dernières années l'Administration Régionale de Calabre a mis en place une stratégie pour créer une innovation forte et décisive dans le domaine de la planification urbaine, territoriale et paysager en Calabre, considérant que, parmi les thèmes principaux du nouveau processus de planification urbaine et régionale en Calabre, conformément aux dispositions prévues par la Convention européenne du Paysage, a été attribué au paysage un rôle majeur comme « une composante essentielle de

l'environnement des personnes », en fait, selon l'Article 6, entre les mesures spécifiques pour sa mise en oeuvre, la convention identifie la prise de conscience de la société civile, la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation.

Cela a contribué à sensibiliser le public aux valeurs paysagères en ce qui concerne les aspects liés au développement social, à l'identité européenne et au droit au bien-être individuel et collectif. La Région Calabre, considérant urgent et stratégique promouvoir et mettre en oeuvre les principes de la Convention européenne du paysage, déjà en 30 mai 2006 a rejoint, en tant que membre fondateur, le Réseau européen pour la mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage (RECEP ENELC) et puis (en Juin 2006), a favorisé la signature, entre les différentes institutions, de la Charte du Paysage Calabrais dans lequel des différents engagements est expressément fait référence à la mise en oeuvre de toutes les mesures spécifiques prévues par l'Article. 6 de la convention.

La Loi sur l'aménagement du territoire et le cadre territorial régional du paysage (QTRP) donnent un grand espace, dans la phase de planification territoriale local, la participation aussi des citoyens, à travers la mise en place de laboratoires spécifiques pour la participation, la promotion des principes du développement durable, de la subsidiarité et de la ville pour tous (les personnes âgées, les femmes, les enfants et les handicapés).

### **Le programme pour diffuser aux écoles primaire et secondaire la culture du paysage et l'identité des paysages de calabre**

Soggetto attuatore: Regione Calabria. Dipartimento Ambiente e Territorio – Settore 6: Programmazione e Politiche del Territorio, Pianificazioni Territoriali. Cittadella Regionale – Viale Europa, Loc. Germaneto (Catanzaro) Calabria.

Partners: Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo, Ufficio Scolastico Regionale della Calabria, Fondazione FIELD.

### **Description du programme**

L'idée de conception est née de la nécessité de développer, à partir des premières années scolaires, des processus de plus en plus larges de soins et de responsabilité envers la culture des valeurs du paysage.

La parcours didactique de formation et education propose des sujets et des leçons qui peuvent amener les enseignants et les élèves à étudier : le contact avec le paysage, la dimension temporelle de la nature, l'histoire des lieux, le cycle des saisons, l'éveil de la curiosité et l'éducation à regarder, avec la conviction que la transmission des connaissances et de l'expérience est une ressource clé pour la communauté et pour la préservation de l'identité culturelle du paysage.

L'objectif principal du programme est de faciliter le travail des enseignants, contribuer à la mise en oeuvre des connaissances des élèves et promouvoir la sensibilisation du paysage en tant que composante essentielle du patrimoine naturel et culturel de nos territoires et de notre identité culturelle.

### **Les principaux objectifs du Programme**

Le programme a les principaux objectifs pédagogiques suivants:

- promouvoir et mettre en oeuvre les principes de la Convention européenne du paysage, notamment la mise en oeuvre de toutes les mesures spécifiques prévues par l’Article 6, que, parmi les mesures spécifiques prévues pour son application, identifier la prise de conscience de la société civile, la valeur des paysages, à leur rôle et à leur disposition.
- affirmer entre les enfants et les jeunes la culture pour la conservation et la protection du paysage et du développement durable, et stimuler une plus grande interaction entre les jeunes, les espaces urbains, la terre, le paysage et les institutions.
- sensibiliser et éduquer les élèves dans les écoles primaires et secondaires aux valeurs du paysage calabrais ;
- construire, principalement pour l’école, les possibilités d’apprendre, de gérer et d’améliorer le paysage calabraise, son identité propre et de l’histoire, les ressources, les lieux, les routes, les connaissances, les matériaux, les produits, l’artisanat, les arts et la culture, la capacité à prendre soin de sorte qu’une partie de son territoire ;
- lancer un processus de formation intégrale des étudiants : les émotions, les valeurs, le savoir-faire, savoir être des citoyens dans le contexte de la société civile ;
- de partager les initiatives et les formes de participation où les étudiants sont les protagonistes ;
- encourager les jeunes à prendre soin de la chose publique (écoles - quartier - ville-territoire - paysage) et de devenir actif dans la préservation et la transformation des territoires.

La Région de Calabre, Département de l’Environnement et du Territoire en particulier, a fourni au Bureau de l’éducation régionale, pour le diffuser dans toutes les écoles primaire et secondaire de Calabre, des règlements juridiques, documents d’orientation, indications de publications spécifiques sur les relations possibles entre les questions de protection, préservation et gestion du paysage et les étudiants, par la création concertée d’un kit multimédia avec leçons thématiques utiles aux enseignants pour planifier des activités d’apprentissage qui contiennent:

- guide pour les enseignants (la méthodologie à observer, étudier, jouer, photographier le paysage, les propositions préliminaires de cours, les fiches opérationnelles aident le plan d’enseignement) ;
- les cartes graphiques qui mettent en valeur les caractéristiques d’identification des paysages liés à leur province ;
- journal de bord pour recueillir des observations, des réflexions, des images liées à des visites éducatives ;
- pen-disque avec les fiches opérationnelles sur les différents paysages identifiés dans une zone (par exemple. Lecture structurelle du paysage rural, la lecture structurelle du paysage côtier, la lecture structurelle du paysage industriel/urbain).

### **Les principaux résultats obtenus**

Le principal résultat obtenu du programme était le désir de démontrer que pour inverser la tendance de la dégradation des territoires et des paysages et le manque de qualité des tissus urbains et de construction et d’affirmer une nouvelle culture pour le gouvernement territorial à la durabilité et de la qualité du paysage, il est crucial d’impliquer les jeunes générations par le biais de l’éducation et des activités de sensibilisation et de participation, avec l’implication directe des écoles sur les questions relatives au paysage.

Un autre résultat attendu est de pouvoir affirmer que la durabilité du paysage urbain peut être réalisé grâce à la reconnaissance des besoins / valeurs fondamentales exprimées par les sujets les plus

sensibles, en particulier les enfants, et que la durabilité urbaine peut être réalisée par diffusion des activités et des outils qui améliorent le rôle des enfants dans la dynamique des choix urbains qui leur sont liées.

La mise en oeuvre du programme a reçu d'excellents commentaires des écoles qui ont participé, notamment par l'étude des questions liées à la culture du paysage a suggéré de planifier les activités d'apprentissage des élèves pourraient étudier, apprendre et mettre en pratique les thèmes suivants:

- la perception, la connaissance, la mise en valeur et la protection du paysage.
- les principes et les fondements de la planification du paysage (de la durabilité, la participation, la subsidiarité, le « paysage pour tous ») ;
- la participation aux processus de valorisation et à la protection du paysage, notamment en ce qui concerne les Paysages résultant de l'interaction des interventions humaines réalisées dans des conditions oromorphologique et hydrogéologiques particulières;
- la qualité du paysage urbain et naturel (espaces publics, les jardins, le centre historique, paysage idéal et virtuel) ;
- la connaissance des centres historiques calabrais, en particulier dans les petites villes, abandonnés et non, dans les zones internes, qui représentent la majorité des « centres mineurs » calabrais pleine de l'histoire, de l'identité et des témoignage des valeurs de la culture du peuple de la Calabre;
- la durabilité urbaine (facilité d'utilisation de l'espace – l'accessibilité et l'élimination des barrières architecturales - développement des espaces verts – mobilité lente).
- partager entre les nouvelles générations une culture attentive à la qualité des valeurs de tous les paysages et tout d'abord de ce Calabrais ;
- une diffusion pratique des principes qui sous-tendent la Convention européenne du paysage comme la « participation » et le « développement durable », pour prendre soin de la chose publique et de devenir actif dans la préservation et la transformation des territoires.

### **Les Forum du paysage**

Les activités de mise en oeuvre du projet a été caractérisée par l'implication des territoires, impliquant toutes les Municipalités de la Région, afin de créer une nouvelle phase participative à travers l'instrument du Forum de participation « Paysage » créé au sein de chaque unité d'aménagement du territoire régional d'exhorter un processus de sensibilisation des sites et leur protection par la communauté locale. Le Forum du paysage est un instrument de participation directe des citoyens qui ont récemment un développement remarquable en Europe.

La Région de la Calabre a utilisé cet outil pour commencer le processus participatif pour l'élaboration et l'approbation des QTRP. Ils ont été invités tous ceux qui sont directement affectés positivement ou négativement en fonction de l'impact probable que les décisions auront sur le contexte local et les mêmes parties. Les sujets abordés au cours de la journée avaient une teneur élevée en conception et un lien fort avec le territoire. Après la première partie de la session plénière les participants ont approfondi des problèmes majeurs avec l'activation des tables thématiques.

Les participants étaient libres de participer à toutes les tables de discussion. Après la discussion, chaque table a produit un document écrit résumant les positions qui sont ressorties a été proposé au vote en séance plénière. Au résultat des tables, pouvez également participer à l'entrée des propositions, des documents et des cartes envoyées par e-mail.

Les groupes thématiques ont été désignés comme suit :

Tableau 1 Conservation dynamique : l'objectif était d'analyser, pour les zones soumises à contrainte ministérielle, la permanence des valeurs pour lesquelles la protection a été définie, à savoir la définition des nouvelles valeurs à partir desquelles pour déterminer le niveau de possibles nouvelles protection.

Tableau 2 Gestion durable : l'objectif était d'identifier de nouveaux territoires à être soumis à une protection spéciale accordée par le QTRP (Cadre Territorial Régional du Paysage) aux municipalités pour reconnaître les valeurs de l'identité et le sentiment d'appartenance à son territoire ;

Tableau 3 Paysages dynamique : l'objectif était d'identifier les paysages critiques ou affectées par l'abandon ou compromis pour proposer les éléments nécessaires à la récupération et la régénération.

Tableau 4 Nouveaux paysages : le but était d'identifier les « points de vue » du paysage qui devraient être soumises aux garanties et reconnaître les valeurs de l'identité et d'appartenance sur son territoire.

Toutes les participants ont exprimé leurs points de vue sous forme de contributions afin d'établir un Cadre Territorial Régional du Paysage exprimé par la communauté, pour soutenir la nécessité d'augmenter la sensibilité générale aux questions à atteindre grâce à une vision stratégique unique de transmettre les connaissances que la « ressource territoire », comme une ressource à valoriser et non à exploiter, reste le dernier bastion du principe fondamental du développement durable du gouvernement territorial et des consommation de sol zéro.

Le projet vise à promouvoir la durabilité des villes et des paysages calabrais en accordant une attention particulière à la relation entre les droits de l'enfant, l'environnement urbain, paysage, le développement et l'environnement, comme l'indique notamment: la Convention ONU relative aux droits des enfants (New York 1989 ), Carte de des villes éducatifs de Barcelone (Barcelone, 1990), du Summit de la Terre à Rio de Janeiro (Rio 1992), de l'Agenda XXI, de la Carte de Aalborg (Aalborg 1994), de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Habitat II (Istanbul, 1996), qui a lancé le projet « Child friendly cities »; de la Charte de Leipzig sur les villes européennes durables (Leipzig 2007).

### **Exemplarité et répliquabilité**

Le programme se prête à enquêter sur des sujets individuels proposés à nouveau dans des contextes différents, dans le but de créer une nouvelle vision de l'unité et l'intégration des composantes territoriales/paysagères proposant les actions spécifiques suivantes:

- renforcer encore l'orientation des principes de la « récupération, conservation, réhabilitation des territoire et l'aménagement paysager », qui visent tous à la croissance durable des centres urbains et «sauver le territoire »;
- promouvoir le Cadre Territorial Régional du Paysage coordonnée avec toutes les autorités locales, dans lequel la méthodologie de formation et d'approbation, les techniques et les outils leur permettant de poursuivre les objectifs contribuent à créer une nouvelle culture de développement;
- considérer le gouvernement du territoire et du paysage comme « unique », dans lequel les différentes composantes historiques et culturelles, socio-économiques, environnementaux, en acceptant le principe de la Convention européenne du paysage « pour intégrer le paysage sont identifiés et étudiés dans les politiques de et la planification urbaine »;

- donner la priorité à la politique de sauvegarde des risques territoriaux et systémiques déclenchant des actions structurantes visant à atténuer les risques et la sécurité du territoire.

Les résultats ont confirmé la constatation que l'aménagement du territoire aura inévitablement des répercussions en termes d'effets/impact/changement dans le paysage, ce qui provoque la protection ou la dégradation, et la planification du paysage a en effet à leur tour sur les caractéristiques d'un territoire donné et les processus qui ont défini formes, en particulier en ce qui concerne les facteurs naturels, historiques et - culturali attitudes à vivre.

Tout cela souligne les liens étroits et profonds entre le territoire et le paysage. Précisément dans ce sens, le gouvernement du paysage dans la planification d'une part favorise la reconstruction des relations entre la société et le territoire de l'autre renforce le sentiment d'appartenance et d'enracinement, ce qui facilite la préservation de l'unicité des lieux et de la diversité territoriale en général.

**Contacts:**

Arch. Antonio Dattilo

Regione Calabria

Dipartimento Presidenza - Delegazione di Roma

Piazza di Campitelli, 3 - 00186 Roma

Tel. 06.699.23.571

Mob. +39.3355816496

Fax 06. 69913.84

e.mail: [a.dattilo@regione.calabria.it](mailto:a.dattilo@regione.calabria.it)

[www.regionecalabriaroma.it](http://www.regionecalabriaroma.it)